

# Commune d'Aubignas

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

### **Présents :**

Serge VILLARD, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

### **Absent :**

Nadège BODY qui donne procuration à Martine CHARLEMAGNE

---

### **Ordre du jour**

1. Intervention du président de la Communauté de communes ARC sur le rapport d'activité et les projets en cours
2. Étude d'un projet d'aménagement Quartier du Tracol
3. Étude d'un projet d'acquisition d'une parcelle Route de la Mûre
4. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2023
5. Délibération d'admission en non-valeur pour le Budget Assainissement 2023
6. Délibération tarif électricité gîtes
7. Délibération décision modificative pour le budget de l'eau
8. Délibération mise à disposition d'un agent pour la gestion de l'eau
9. Délibération régularisation régie
10. Questions diverses

#### **1. Intervention du président de la Communauté de communes ARC sur le rapport d'activité et les projets en cours**

Quelques échanges avec M. BOYER :

La prise de compétences EAU par la Communauté de communes en 2026 suscite des questions quant à la pérennisation et la sécurisation, l'harmonisation des coûts, la qualité. Il est noté que la commune d'Aubignas produit 50 000 m<sup>3</sup> et satisfait les besoins en eau de la commune à 99.2 %. Une étude va être faite par la Communauté de communes ARC pour trouver une ou des solutions pour la sécurisation de l'eau potable. Le maire s'interroge sur le transfert de compétences eau et assainissement à la communauté de communes qui n'a, à ce jour, aucune compétence en la matière.

Il est toutefois raisonnable d'attendre l'étude de la Communauté de communes.

Transport des écoliers d'Aubignas : toujours pas de solution pour leur transport à partir d'Aubignas.

Petite enfance Aubignas : il n'est pas possible de demander une aide pour compléter l'achat d'agrès supplémentaires sur notre terrain multisport.

Panneaux solaires : la conférence des maires se réunit le 16 décembre prochain à ce sujet.

Tourne à gauche : N 102, Pignatelle : toujours pas de réponse effective.

La fibre : il faut attendre encore 6 mois.

Mobilité douce : Mise en place d'un covoiturage au quotidien sur notre territoire.

Voie douce : les études techniques ont été faites sur tous les ouvrages d'art. La convention doit être signée le 8 décembre. Objectif : livraison fin 2025.

Monter l'eau en même temps que la voie verte ? Utiliser l'eau brute (Rhône) plutôt que l'eau potable ? Vote le 8 décembre par le Département. La question de stocker l'eau de pluie est posée.

Déchets : des filières de tri se développent. L'Ardèche se situe dans la bonne moyenne pour le tonnage. La station de compostage mise en place au village contribue à la diminution du poids des déchets verts dans nos poubelles.

## **2. Étude d'un projet d'aménagement Quartier du Tracol**

Il s'agit d'un projet d'aménagement de la maison de Sylvette Arnaud par sa fille (Stéphanie) et son compagnon pour faire une résidence secondaire.

Or ce projet est conditionné par les échanges de parcelles entre les deux propriétaires concernés et la mairie.

Le cadastre actuel ne correspond plus aux attentes d'aujourd'hui.

La surface devant le bâtiment appartient à la mairie ainsi que la C780.

Il convient de réfléchir aux échanges de parcelles possibles entre les protagonistes pour le bien-être et le mieux vivre de tous.

Le conseil donne un avis de principe favorable.

Le maire convoquera une nouvelle réunion entre les deux propriétaires concernés et la mairie pour plus de précisions et pour permettre d'avancer sur le projet.

## **3. Étude d'un projet d'acquisition d'une parcelle Route de la Mûre**

M. VEYRENCHÉ désire acquérir la parcelle 58 afin de faciliter les livraisons de matériaux pour la future construction de son garage.

Il sera demandé au porteur de projets de faire une offre de prix et d'étudier toutes les conditions de vente.

**Le Conseil donne un avis de principe favorable à la vente de la parcelle.**

## **4. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2023**

**Approuvé à l'unanimité.**

## **5. Délibération d'admission en non-valeur pour le Budget Assainissement 2023**

Le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après.

Compte	Montants présentés
706121	0.70 €
<b>Total</b>	<b>0.70 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** l'admission en non-valeur du titre, présenté dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de **0.70 €**.

## **6. Délibération tarif électricité gîtes**

Les tarifs concernant la consommation électrique des deux gîtes de la commune vont augmenter au 1er janvier 2024. M. le maire souhaiterait augmenter le tarif de l'électricité des gîtes communaux à 0.25€ le KWh au 1er janvier 2024.

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour augmenter le tarif de l'électricité des gîtes communaux au 1er janvier 2024 et fixe à 0.25 € le montant du KWh au 1er janvier 2024.

## **7. Délibération décision modificative pour le budget de l'eau**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une erreur de prévision des redevances de l'Agence de l'eau, il est nécessaire de prévoir un crédit au chapitre 014 pour régulariser la situation.

Après délibération, le Conseil Municipal **modifie à l'unanimité** ainsi qu'il suit le budget primitif 2023 de l'eau

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	+ 1406 €
Article 701249 – Chapitre 014	
Article 6063 « Fournitures d'entretiens » – Chapitre 011	- 1406 €

## **8. Délibération pour la mise à disposition d'un agent pour la gestion de l'eau**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent technique de la commune consacre 679 heures durant l'année 2023 pour la gestion de l'eau (réparation de fuites, relevé compteurs, entretien de la source, etc.) soit 10 000 € à verser au budget de la commune.  
Après délibération le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le Maire à mandater 10 000 € du budget de l'eau 2023 vers le budget de la commune pour la mise à disposition de l'agent technique communal.

## **9. Délibération régularisation régie**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que lors du dépôt du numéraire (participation camping-cars) de la régie de recette multiservice du 6 février 2023, l'agent régisseur a déclaré la somme de 219.94 € en numéraire. Le 23 février 2023, la Banque Postale a informé l'agent régisseur que le transporteur de fond a fait l'objet d'une régularisation négative d'un montant de -5.50 €. Il convient donc de régulariser cette somme en procédant à un mandat à l'article 65888.  
Après délibération le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à mandater 5.50 € du budget commune 2023 à l'article 65888 – autres charges de gestion courante.

## **10. Questions diverses**

- Budget de l'eau : Le conseil étudie à nouveau les dettes sur le budget de l'eau.  
RV lundi 4 décembre, à la trésorerie de Privas !

- Une rose, un espoir : le 27 avril 2024  
Le conseil donne un avis favorable pour l'opération sur Aubignas. Il signale à l'organisateur la difficulté pratique de mise en place pendant les vacances.

**Date du prochain conseil : vendredi 12 janvier à 20h30.**

Fin de séance à 23h.  
La secrétaire de séance.